

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Fiche info : Rupture

Cette fiche a pour objectif **d'informer** OPCO Mobilités de la rupture d'un contrat de professionnalisation afin de mettre à jour les données contractuelles et financières du contrat.

Le contrat de professionnalisation peut être rompu avant son terme dans les conditions et modalités prévues aux articles [D. 6325-1](#) à [D. 6325-28](#) du Code du travail. Cela diffère notamment selon que la rupture intervienne pendant ou hors de la période d'essai ou que le contrat soit conclu en CDD ou en CDI.

L'OPCO n'a pas vocation à vérifier ces conditions, ayant seulement à charge de transmettre l'information¹ qui a été notifiée par l'employeur aux services chargés de la formation professionnelle.

LES PARTIES

L'EMPLOYEUR		L'APPRENANT	
Raison sociale		Nom	
N° SIRET		Prénom	

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION – N° dossier

Date de début d'exécution du contrat		Date de fin d'exécution du contrat (ou de l'action de professionnalisation si CDI)	
---------------------------------------------	--	-------------------------------------------------------------------------------------------	--

LA RUPTURE

Date d'effet de la rupture			
<input type="checkbox"/> Rupture pendant la période d'essai, à l'initiative de :		<input type="checkbox"/> Employeur <input type="checkbox"/> Apprenant	
Contrat de professionnalisation à durée Déterminée (CDD)		Contrat de professionnalisation à durée Indéterminée (CDI)	
<input type="checkbox"/> Rupture après période d'essai à l'initiative de l' Employeur		<input type="checkbox"/> Rupture après période d'essai à l'initiative de l' Employeur	
<input type="checkbox"/> pour faute grave		<input type="checkbox"/> Licenciement	
<input type="checkbox"/> pour faute majeure		<input type="checkbox"/> Rupture après période d'essai à l'initiative de l' Apprenant	
<input type="checkbox"/> Embauche en CDI		<input type="checkbox"/> Démission	
<input type="checkbox"/> Inaptitude de l'employé constatée par le Médecin du travail		<input type="checkbox"/> Rupture après période d'essai d'un commun accord	
<input type="checkbox"/> Rupture après période d'essai d'un commun accord		<input type="checkbox"/> Rupture conventionnelle	

DECLARATION

L'Employeur atteste disposer de l'ensemble des **pièces justificatives nécessaires à la rupture du contrat**

Fait le _____ à :

Prénom et NOM du représentant légal de l'entreprise :	
Fonction :	

Cachet et signature entreprise

¹ Les données personnelles recueillies via ce formulaire seront traitées par OPCO MOBILITÉS dans le cadre de la gestion de la fin de la relation contractuelle entre l'entreprise et l'apprenant, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives à la protection des données. Pour toute information concernant vos droits ou la manière dont vos données sont traitées et sur vos droits en matière de protection des données, veuillez consulter notre politique de confidentialité disponible sur notre site institutionnel (opcomobilites.fr). Vous pouvez également contacter notre DPO à l'adresse suivante : OPCO Mobilités - 204 Rond-Point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt, ou par courriel à l'adresse suivante : dpo@opcomobilites.fr